



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 JUIN 2024**

**Délibération N° DEL41/2024**

**Délibération rectificative relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Budget Principal – Centre Communal d'Action Sociale**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 14 juin 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusées :

Nadine CHOLIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Vous avez approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale lors de la séance du Conseil d'administration du 25 mars 2024, délibération n° 13/2024.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le résultat cumulé :  
Il est indiqué +94 992,99 € au lieu de +62 067,02 €

En effet, ce résultat ne tenait pas compte de l'affectation de résultat de 32 925,97 € en section d'investissement conformément à la délibération n° 19/2023 du 28 juin 2023.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Délibération n° 03/2023 du 25/03/2023

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice n-1	Part invest	Opérations de l'exercice		Résultat net	Résultat cumulé de l'exercice
			Mandats émis	Titres émis		
Investissement	- 31 959,45 €	- €	62 742,53 €	76 791,43 €	14 048,90 €	- 17 910,55 €
Fonctionnement	204 985,09 €	- 35 179,29 €	1 921 248,29 €	1 838 104,97 €	- 83 143,32 €	<b>86 662,48 €</b>

Affectation du résultat 2022 Délibération n° 19/2023 du 28/06/2023	53 736,51 €	Fonctionnement
	<b>32 925,97 €</b>	<b>Investissement</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice n-1	Part investissement 2022/2023 qui n'a pas été intégrée	Opérations de l'exercice		Résultat net	Résultat cumulé de l'exercice
			Mandats émis	Titres émis		
Investissement	- 17 910,55 €	- €	30 499,36 €	91 322,29 €	60 822,93 €	42 912,38 €
Fonctionnement	86 662,48 €	<b>- 32 925,97 €</b>	2 242 034,40 €	2 250 364,91 €	8 330,51 €	<b>62 067,02 €</b>

Je vous demande de bien vouloir approuver la rectification du résultat cumulé de l'exercice du Compte Administratif 2023 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET**

**Approuve** la rectification du résultat cumulé de l'exercice du Compte Administratif 2023 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyen » accessible par le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).

**Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale**



**Pierre-Frédéric BILLET**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20240625-DEL41-2024-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2024  
Date de réception préfecture : 03/07/2024